

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE****UFI:****MG8X-60CJ-A00A-00AW****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**
détartrant**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

ROTHENBERGER Werkzeuge GmbH

Industriestraße 7

65779 Kelkheim

N° de téléphone +49 (0) 61 95 / 800 - 1

N° Fax +49 (0) 6195 / 800 - 3500

e-mail info@rothenberger.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Skin Corr. 1A; H314

Eye Dam. 1; H318

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

chlorure d'hydrogène

acide phosphorique

Mentions de danger

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

MG8X-60CJ-A00A-00AW

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	chlorure d'hydrogène		cf. note bas de page (2)	
	7647-01-0 231-595-7 017-002-01-X 01-2119484862-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	acide phosphorique			
	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	< 5,00	% en poids
3	Chlorures de benzyl-C12-14-alkyldiméthylammonium			
	85409-22-9 939-350-2 - -	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,10	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	Met. Corr. 1; H290: C >= 0,1% Skin Irrit. 2; H315: C >= 1% Eye Dam. 1; H318: C >= 1% STOT SE 3; H335: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 10% Skin Corr. 1A; H314: C >= 25%	-	-
2	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 10% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25%	-	-
3	-	-	M = 10	M = 1

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Appeler immédiatement le médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

Risque de perforation intestinale

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Mousse; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Acide chlorhydrique (HCl); Formation des gaz toxiques possible en cas d'échauffement ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR**Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Nettoyer soigneusement les surfaces contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les emballages solidement fermés et les entreposer dans des lieux frais et bien ventilés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
	2000/39/EC		
	Hydrogen chloride		
	VLE (courte durée)	15 mg/m³	10 ppm
	VLE (8h)	8 mg/m³	5 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Chlorure d'hydrogène		
	VLE (courte durée)	7,6 mg/m³	5 ppm
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Acide phosphorique				
VLE (courte durée)	2	mg/m ³	0,5	ppm
VLE (8h)	1	mg/m ³	0,2	ppm
2000/39/EC				
Orthophosphoric acid				
VLE (courte durée)	2	mg/m ³		
VLE (8h)	1	mg/m ³		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	chlorure d'hydrogène			7647-01-0 231-595-7
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	15 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	8 mg/m ³
2	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	10,7 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,1 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,57 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	chlorure d'hydrogène		7647-01-0 231-595-7
	Eau	eau douce	0,036 mg/L
	Eau	eau marine	0,036 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,045 mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,036 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
rouge	
Odeur	
piquante	
pH	
Valeur	0,1 - 1
Source	fournisseur
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Valeur	200 °C
Source	fournisseur
Point d'éclair	
Donnée non disponible.	
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	1,13 - 1,17 g/cm³

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

Source	fournisseur
Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	soluble
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	
Teneur en dissolvant	
Valeur	0,06 - 0,69 %
Teneur en parts non-volatiles	
Valeur	5,16 %
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Alcalis; Métaux; Aldéhydes; Sulfures; Peroxydes; les substances organiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz corrosifs; En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
DL50	env.	2600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Espèces concerne Méthode Source Évaluation	lapin 37% HCl OCDE 404 ECHA corrosif		
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Espèces Source Évaluation	lapin ECHA Fortement corrosif		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Espèces concerne Méthode Source Évaluation	lapin 10% HCl OCDE 405 ECHA Effets irréversibles sur les yeux		
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Espèces Source Évaluation	lapin ECHA Fortement corrosif		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Voie d'exposition	Peau		
Espèces concerne Méthode Source Évaluation	cobaye 98% HCl OCDE 406 ECHA non sensibilisant		
Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	rat OECD 451 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité sur les poissons (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CL50		3,25 - 3,5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces concerne	Lepomis macrochirus		
Source	100% HCl ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		4,92	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces concerne	Daphnia magna		
Méthode	36% HCl		
Source	OCDE 202 ECHA		
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50		> 100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces concerne	Chlorella vulgaris		
Méthode	36% HCl		
Source	OCDE 201 ECHA		
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50		> 100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

Méthode Source	OCDE 201 ECHA
-------------------	------------------

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		5	mg/l
Durée d'exposition		- 5,5	h
Espèces concerne	boue activée 36% HCl	3	
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN3264
Nom technique	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Sources de danger	chlorure d'hydrogène acide phosphorique
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

Numéro ONU	UN3264
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
Sources de danger	hydrochloric acid phosphoric acid
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3264
Nom et description	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Sources de danger	hydrochloric acid phosphoric acid
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
---	------

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	75
2	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	0,69	g/l
Valeur VOC	0,06	%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Nom commercial : ROCAL Acid Plus DETRARTRANT LIQUIDE**Code produit:** 61105, 61106, 1500000914**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 24.03.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 27.02.2023**Région:** FR

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---	---

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753557